

Péto-Canada—Loi

Le gouvernement, par ses deux budgets successifs et par son opiniâtreté, a tenté de se rendre maître de cette industrie. Pourquoi? Il ne voulait rien savoir de cette industrie. La présente administration tente une fois de plus, en créant cette société, de s'immiscer dans la mise en valeur et la répartition des ressources naturelles des provinces. A vrai dire, je suis surpris que la plupart des provinces ne se soient pas soulevées, bien que certaines aient manifesté leur opposition. Parce qu'elles ne possèdent ni pétrole ni gaz, la plupart d'entre elles ne considèrent pas que cette question les intéresse particulièrement pour l'instant. Mais les dispositions des budgets de mai et de novembre à l'égard des redevances compromettent l'exploitation des ressources. Je reste stupéfié devant l'attitude pusillanime et indolente de certaines administrations provinciales face à l'ingérence du gouvernement fédéral dans des domaines qui ne le concernent pas.

On parle d'une plus grande participation des Canadiens à l'entreprise canadienne. Tout le monde réclame une plus grande participation des Canadiens; j'allais dire que l'idée se rapproche de celle qu'on ne peut pas plus s'opposer à cette participation qu'à la maternité, mais même cela est trop souvent déprécié. L'idée de la participation des Canadiens à l'expansion industrielle du pays et à la mise en valeur de leurs ressources est beaucoup plus acceptable. Ce doit être la quête, le Graal, de tous les Canadiens. C'est l'objectif que se fixe le gouvernement. Comment se propose-t-il de l'atteindre? Comment a-t-il l'intention de financer la société?

D'importants entretiens doivent avoir lieu cette semaine. J'ai entendu bien des hypothèses sur les résultats, et je crois qu'il est possible de prédire certaines conséquences. Je ne le ferai pas maintenant. Je me contenterai de rappeler qu'on a exhorté les Canadiens à participer davantage aux affaires canadiennes. J'aimerais les voir beaucoup plus nombreux à la tête de nos entreprises. Mais comment peuvent-ils le faire, avec des lois fiscales qui les accablent? Un courant de pensée s'est affirmé au Canada, selon lequel nous devons montrer un intérêt toujours croissant pour certains services sociaux accordés, mais ceux-ci doivent être tirés d'une base économique très, très étroite.

Nous sommes certes heureux de voir que l'on aide des démunis lorsqu'ils en ont besoin; nous sommes heureux de voir créer de bons services de santé, mais pas si cela coûte des sommes exorbitantes; nous sommes heureux de voir instaurer de bons services médicaux, mais encore une fois, pas si cela coûte un prix fou. Nous voulons lutter contre l'injustice et réhabiliter plus de criminels par le truchement d'un bon système de libération conditionnelle; il faut qu'il soit nettement supérieur au système actuel, afin de réduire le nombre de Canadiens emprisonnés qui est actuellement très élevé. Nous voulons que l'on crée des programmes prévoyant des crédits suffisants pour nos autochtones. Nous devons leur donner une base forte et leur permettre de réaliser leurs desseins qui ne sont pas nécessairement analogues à ceux des blancs. Tous les problèmes découlent du fait que ce sont toujours des blancs qui ont réfléchi pour les autochtones et qu'ils ont essayé de les mettre dans le même moule que l'homme blanc. Ce n'est pas ainsi que l'on résoudra le problème.

Avec ce bill, le gouvernement essaie de façonner l'opinion publique. Les ressources canadiennes seront mises en valeur comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) et ses collègues l'entendent. J'ai parlé du président et du directeur général de la société. L'article 7(2) du bill dit que la corporation doit se

conformer à toutes les directives que le gouverneur en conseil lui donne par écrit. Un des ministériels a-t-il lu l'article 7(3)? Il dit que le budget de la société Péro-Canada sera approuvé pour l'année, par le cabinet. Ha! A quoi cela sert-il de créer une commission, monsieur l'Orateur? A quoi cela sert-il de constituer un groupe d'agents exécutifs? La société pourrait très bien être administrée comme un autre service de ministère, par un directeur.

● (1630)

J'ai dit que l'un des objectifs à atteindre devrait être l'établissement d'un prix moins élevé. Cette société est censée s'occuper de la commercialisation, de la distribution et de la vente des produits pétroliers. Cependant, il arrivera la même chose que pour les diverses régies des alcools du pays, qui réagissent aux pressions venant du cabinet, du procureur général ou de quelque autre haut fonctionnaire. Sans aucune justification, ces régies augmentent leurs prix simplement parce que le gouvernement a besoin de plus d'argent. C'est de l'imposition dissimulée sans représentation. Je ne sais pas pourquoi personne dans les différentes provinces, n'a attiré l'attention sur la façon dont ces régies des alcools fonctionnent. Je remarque que dans la province d'Ontario, quelques citoyens commencent à se préoccuper de leurs politiques d'établissement des prix.

Nous assistons à une ingérence dans le commerce inter-provincial par l'imposition de droits directs sur des produits venant d'autres provinces ou par l'établissement de barrières tarifaires douanières indirectes. Nous en avons vu un exemple l'été dernier entre le Québec et l'Ontario à l'égard des vins et des cidres de pomme. Cela se passe à l'intérieur du Canada, et pourtant aucun contrôle n'existe. Le monstre hideux que l'on vient de créer, Péro-Canada, pourra agir exactement de la même façon au sujet des produits du pétrole et du gaz. Il relèvera uniquement du ministre et du gouvernement.

Que l'on examine le bill d'un bout à l'autre et l'on y verra d'autres raisons pour lesquelles la Chambre ne devrait pas l'appuyer. Estime-t-on cette société nécessaire à la participation du gouvernement canadien au projet Syncrude? Pas du tout. Ce serait là une entreprise tout indiquée pour la Corporation de développement du Canada, en l'occurrence le développement des ressources canadiennes.

Il paraît que cette société doit acheter des produits pétroliers de l'étranger. Nous avons déjà la Corporation commerciale canadienne, établie depuis bon nombre d'années, qui s'occupe d'acheter des produits pétroliers. Pourvue du personnel voulu, elle pourrait, le cas échéant, répondre aux exigences requises bien qu'elles n'ait pas été appelée à le faire jusqu'ici et que le Canada n'a pas non plus besoin d'acheter des produits pétroliers par l'entremise d'un organisme d'État.

Il serait intéressant de savoir à quoi a abouti le dernier achat de produits pétroliers, le plus spectaculaire de tous, fait au nom du gouvernement par le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer), sur l'avis du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Qu'est-il advenu de ces millions de barils de pétrole achetés au moment de leur transport, à environ \$30 le baril, et qui n'ont jamais servi? Où est ce pétrole? Le ministre pourrait peut-être nous le dire. A-t-il été utilisé? Sinon, quels sont les frais d'entreposage qu'il faudrait ajouter à leur prix d'achat? Si on l'a vendu, combien la mise en vente a-t-elle coûté? Et quel fut le prix de vente? Quel a été le montant total de la perte ou des frais pour les contribuables canadiens? Quel